

# Les Échos de Montlaux

bulletin d'informations municipales

ÉTÉ 2020  
numéro 21

Ce modeste bulletin, réalisé par nos soins, n'a d'autre but que de créer un lien et de vous informer.

Comité de rédaction : Sylvie Bitterlin - Valérie d'Aquino - Camille Feller - Nicolas Mezzasalma / Maquette : Françoise Borel-Pinatel / Avril 2020



L'équipe du conseil municipal :

Elsa Bellu, Valérie D'aquino, Céline Drouin, Stéphane Belval, Laurent Joyce, Camille Feller, Michel Bressand, Stéphane Sabatier, Nicolas Mezzasalma, Jean Péméant et Sylvie Bitterlin.

## Le mot du Maire

Depuis fin mai, le conseil municipal auquel vous avez accordé votre confiance lors des élections municipales du 15 mars, a enfin pu prendre ses fonctions et ses premières délibérations. Un programme chargé avec entre autres, les élections du maire : Camille Feller et du premier adjoint Nicolas Mezzasalma, voir la suite ci-dessous. Un bien étrange début de mandat dû à la crise Covid-19 qui bouleverse le fonctionnement et les relations, avec une impossibilité de réunion, avec une Communauté de Communes qui n'a pas encore de nouvel exécutif... Malgré toutes les difficultés de la période, dans quelques jours nous allons ouvrir les offres pour le marché de travaux pour la construction d'une mairie, d'un bistrot de pays et d'un logement. De nombreux travaux utiles ont eu lieu, rendant la circulation parfois difficile, nous nous en excusons. La crise économique et écologique, le risque de reprise de la crise sanitaire rendent l'avenir et les ressources des communes bien incertains. Au nom de toute l'équipe élue, je remercie toutes nos électrices et électeurs de leur confiance et leur appui, nous servirons tous les Moularaines et Moularains dans l'intérêt général et en appliquant notre programme.

Camille Feller

### Les élu.e.s ont approuvé la Charte de l'élu local, proposée par l'État

Source : Code général des collectivités

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

## Agenda

Ces rendez-vous sont soumis à des mesures sanitaires exceptionnelles et sous réserve

■ **mardi 14 juillet - 18 h**

**Journée citoyenne aux jardins partagés**

**Approprions-nous le terrain près du lavoir**

Rendez-vous pour ceux qui veulent participer à la reconquête du terrain acheté l'année dernière, suivi d'un apéritif

■ **25/26 juillet**

**Fête du Village au temps du Covid-19**

samedi 25 - 11 h : messe de la Saint Jacques, apéritif offert par la municipalité  
dimanche 26 - 12 h : repas tiré du sac, partagé sous les platanes, animation musicale proposé par le Comité des Fêtes

■ **jeudi 06 août - 21 h**

**Marie Coutant, poétesse musicale**

récitation proposé par Bienvenue à Montlaux / 10 €  
Salle Culture et Loisirs

■ **jeudi 13 août - 18 h 30**

**Lecture d'archives « La vie rurale à Montlaux**

**et dans les Basses-Alpes » (1700 à 1950)**

par La Mobile Compagnie / entrée libre  
Salle Culture et Loisirs

■ **du 21 au 28 août**

**Stage de chefs de chœur**

Répétitions ouvertes au public moularain  
Salle Culture et Loisirs

■ **samedi 29 août - 17 h à 21 h**

**Vide-greniers nocturne**

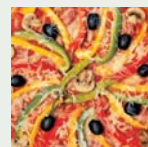
proposé par Bienvenue à Montlaux

■ **samedi 19 septembre - 19 h**

**Repas des Voisins** Salle Culture et Loisirs

■ **samedi 19 et dimanche 20 septembre**

**Journées du Patrimoine**



### Sur la place du village

■ **Camion pizza de Julien**

**mercredi soir**

commande souhaitée

Tél. 06 87 12 97 29



■ **Camion « Pétrin de Dylan »**

**mercredi et vendredi**

**8 h 45 à 9 h**

commande possible :

Tél. 06 46 70 10 50

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public

le **lundi de 14 h à 18 h,**

**les mercredi et vendredi de 8 h à 12 h**

**Tél : 04 92 77 09 85**

**Courriel : mairie.montlaux@orange.fr**

## À SAVOIR...

### ■ Chemins ruraux ou communaux

Notre commune possède 40 km de chemins ruraux non revêtus et 8 km de chemins communaux classés (qui sont presque entièrement goudronnés).

La commune doit assurer la conservation et l'entretien des chemins communaux classés, concernant les chemins ruraux, elle n'a pas d'obligation d'entretien, ce sont les riverains qui doivent l'assurer. Une commission Chemins a été mise en place afin d'assurer un recensement de l'état actuel des différents chemins et d'en baliser certains.

Des travaux ont été effectués sur le chemin allant des Gypières à Champfleury avec la participation financière des riverains.

Le Département et la ComCom s'occupent aussi de baliser et d'entretenir certains sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

*Du gravier acheté par la commune est à votre disposition à côté du cimetière pour boucher des trous.*



### ■ Collecte des déchets verts

la commune organise chaque trimestre, la collecte des déchets verts, ceux-ci sont broyés et compostés à la ferme de Fontaine neuve à Cruis. Une plateforme est à votre disposition en bordure de route, pour ceux qui peuvent amener eux-mêmes les déchets.

*Inscription préalable en mairie.*



■ Les propriétaires sont soumis à l'obligation de débroussaillage  
Voir document joint.

# Informations municipales

## Conseils municipaux : 25 mai et 15 juin 2020

Nous avons pris une vingtaine de délibérations de début de mandat, dont les principales sont : élection du maire et de l'adjoint, des délégués communaux aux différents syndicats et instances pour représenter la commune.

Le conseil municipal a donné 21 délégations au maire pour plus de rapidité dans l'action. Vote des indemnités mensuelles : 857 € pour le maire et 358 € pour l'adjoint. Il a été décidé de commencer le mandat avec un seul adjoint et d'ajuster plus tard selon l'implication de chacun.e.

Vote des comptes de gestion 2019 et vote du budget prévisionnel 2020 avec l'inscription obligatoire des projets de construction mairie-bistrot-logement pour enregistrer les subventions obtenues, même si les travaux ne seront pas finis fin 2020, donc des dépenses non engagées.

Le conseil a proposé 24 noms afin que l'Administration en choisisse la moitié pour la commission des Impôts directs.

Classement en voirie communale du chemin des Boyers qui dessert 7 habitations et du bas du chemin du Vieux-Montlaux afin de pouvoir demander des subventions pour la réfection et la sécurisation.

Augmentation des taux de la taxe foncière de 14,6 à 14,7 %, la moyenne de la ComCom étant de 25,5 %, stabilité imposée du taux de la taxe d'habitation.

Demande de subventions pour la réfection des décors peints de l'église et pour transformer la mairie en logement (nous serons subventionnés à 80 %).



**Pour l'intégralité des délibérations, consultez le panneau d'affichage de la mairie et bientôt notre site Internet.**



■ Les ponts en direction de Mallefougasse ont été enduits par René et Denis, employé communal de Revest-Saint-Martin, qui a travaillé quelques demi-journées à Montlaux par convention entre les communes.



■ Travaux de busage d'un caniveau abîmé par les travaux de passage de la fibre à proximité des Boyers.



### ■ PASS ZOU ! Pour les études, mais pas que !

Les inscriptions en ligne sont ouvertes pour obtenir la carte PASS ZOU ! <https://zou.maregionsud.fr/acheter-un-pass-zou-etudes/>

La ComCom va aider les parents des collégiens et la commune propose de rembourser 30 € aux lycéens, gardez vos preuves d'achats.

### ■ Réouverture du fonds d'urgence

Faisant face à une forte demande, la ComCom a décidé d'abonder le fonds d'urgence pour soutenir les entreprises impactées par la crise sanitaire Covid-19. Celles-ci peuvent déposer leur demande d'aide sur le site dédié : <https://enjeux04.fr/non-classe/fonds-durgence-04-comment-lobtenir->





Samedi 20 juin 2020 : une Fête de la Musique qui a réuni une quarantaine de participants.

## Pour créer des liens : la petite Fête de la Musique moularaine

Musique, chants, danses, lectures de texte, sketches : les jeunes élèves de l'école intercommunale de musique qui ont suivi en visio leurs cours de musique depuis des mois, des amateurs et des élèves de Sylvie Bitterlin nous ont donné une représentation variée et fort réussie. Bravo les artistes et merci au public pour votre participation.



## Pour préserver la planète



*Avec le confinement et un printemps favorable jamais les jardins n'ont été aussi beaux. La commune a mis à disposition un terrain, près du lavoir, pour des jardins individuels ou collectifs. Que vous ayez très peu de temps ou beaucoup, initiés ou débutants, si cela vous tente n'hésitez pas, le jardin collectif vous offrira toujours travail et détente.*

### Jardins partagés, c'est parti !

Une belle initiative de la commune qui a mis à disposition des Moularains un lopin de terre pour permettre à ceux qui n'ont pas de jardin de pouvoir cultiver. Plus qu'un simple potager, les jardins partagés sont des lieux d'échange, de rencontres et de partage. Aujourd'hui, nous sommes cinq personnes à cultiver légumes, fleurs, plantes aromatiques et médicinales. On expérimente, on s'applique et on sème ! Chacun sa méthode et l'occasion d'échanger sur les différentes techniques. L'art du jardinage et sa part de magie. Des personnes s'arrêtent et proposent des plants, des petits cadeaux.

On espère que ce lieu accueillera d'autres personnes, et on aimerait aussi qu'il soit un terrain d'apprentissage pour les plus jeunes.

Un grand merci à Nicolas qui a préparé le terrain, apporté les cuves et mis en place le système d'arrosage et à Alain Raffi et Sylviane Quillien qui nous ont donné généreusement les cuves à eau et des tuyaux. Valérie

## Pour rapprocher producteurs et consommateurs, sans intermédiaires et en limitant les déplacements, plusieurs systèmes se mettent en place sur la commune

**L'Amap de Lure** (voir bulletin 20) au succès grandissant, compte maintenant une vingtaine d'adhérents qui retrouvent les producteurs le lundi à 18 h devant la salle Culture et Loisirs.

Renseignements : [amap.de.lure@lilo.org](mailto:amap.de.lure@lilo.org) | Patrick Fabre : 06 12 51 12 07 (après-midi)

**Le p'tit marché de Montlaux** perdure au côté du camion pizza le mercredi, de 18 h 30 à 19 h 30. Deux productrices : Élise Monier-Giraud et sa charcuterie bio issue de porcs élevés en plein air, Maya et ses œufs.

**L'épicerie éphémère de Mallefougasse** propose de passer des commandes groupées à de nombreux producteurs locaux avant le vendredi et un retrait le vendredi même. Produits : pain, viandes (bœuf, agneau, porc, volaille), farine, épautre, fromages (chèvre, brebis), miel, confiture, huile, cosmétique.

Renseignements : [lesfougasseries04@gmail.com](mailto:lesfougasseries04@gmail.com) | Isabelle : 06 19 37 07 63



### Nouveauté

■ Sylvie Haour-Guernier a créé « + pré de chez vous » et vous propose des paniers et caquettes de légumes et fruits bio, production locale, récoltés du matin.

Tél. 04 92 76 56 91 / 06 21 87 22 86  
[mongosoul@gmail.com](mailto:mongosoul@gmail.com)



### Des composteurs à prix mini

**Compostez et vous allégerez le poids de vos poubelles de 30 % et nous économiserons sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le prix de traitement de la tonne va fortement augmenter.**

La ComCom propose aux habitants de son territoire des composteurs bois au tarif préférentiel de 30 €. Pour en bénéficier, il faut vous rendre à la ComCom muni d'un justificatif de domicile. Un bon de retrait vous sera remis après paiement (chèque ou espèces). Vous pourrez ensuite récupérer votre composteur à la déchèterie de Forcalquier.

La commune met deux composteurs à votre disposition, un aux jardins partagés et un près du cimetière, celui mis l'année dernière a été hélas rapidement volé.



Merci à Michelle et Laurent Joyce qui ont cousu et offert une cinquantaine de masques en tissus aux Moularain.e.s.

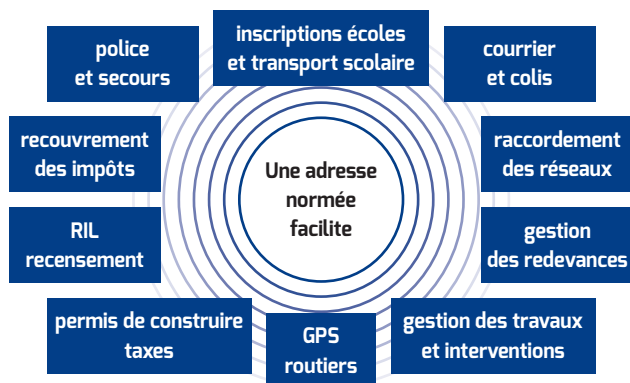


## Prochainement, les rues et chemins seront nommés et numérotés

La commune doit mettre en place un adressage normé pour le déploiement de la fibre par SFR, annoncé pour 2022 à Montlaux. Ci-après les premières propositions pour le village.



Créer des adresses normées permet à l'ensemble de la population de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité.



Les élu.e.s ont travaillé et vous propose des noms. Dans la majorité des cas, c'est le nom des lieux-dits qui ont

été repris. Vous pouvez faire d'autres propositions avant que le conseil municipal ne délibère sur les noms définitifs des voies. La numérotation sera prise dans le sens de la future mairie vers l'extérieur. Chaque adresse aura un numéro qui correspondra au métrage du début de sa rue (côté droit les nombres pairs et à gauche les impairs). Il y aura donc de grandes différences dans les numérotations pour les voies selon leur longueur en mètre, entre plusieurs maisons distantes. Il est encore temps, si vous avez un cas spécial à nous soumettre.

La mairie commandera et mettra en place les plaques des voies. L'information sera transmise aux services publics des nouvelles adresses (SDIS, cadastre, IGN...). Un fichier adresses préparé par la mairie informera par courrier chaque habitant de sa nouvelle adresse et il y aura la mise en place des plaques numérotées. Nous vous informerons des démarches à suivre par chacun.



**L'association Au.Pied.du.Mur, dont l'objectif est la promotion du patrimoine de Mallefougasse et de Montlaux, a désormais un local pour accueillir une exposition permanente sur notre patrimoine historique et de nombreux documents et photos.**

Le local de l'association est ouvert les mercredi et samedi matin de 9 h 30 à 12 h, ou sur demande.

L'association propose des visites guidées du Vieux-Montlaux ou de Mallefougasse sur rendez-vous.

**Patrick Claude (président)**

**Impasse de la Bergerie - Mallefougasse**

Tél. 07 50 40 87 90 / [au.pied.du.mur04@gmail.com](mailto:au.pied.du.mur04@gmail.com)

<https://mallefougasse.montlaux.fr>



Rejoignez-nous sur la page Facebook « **mairie de Montlaux** » que nous alimentons régulièrement : informations, retour en images... et sur la page Facebook « **sauvons le Vieux-Montlaux** » pour le suivi du projet